

Département
du **Doubs**
Arrondissement
de **Besançon**
Canton d'**Ornans**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES - 25580**

N°2014-14

Séance du 31 juillet 2014

Nombre de conseillers L'an deux mil quatorze
En exercice : **11** et le trente et un juillet
Présents : 10 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
Votants : 10 s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de Christine GUILLAME, Maire

Tous les membres en exercice étaient présents, excepté :
Philippe Cattet, absent non excusé.

Date de la convocation : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code
24/07/2014 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire prise dans le Conseil
Date d'affichage : Mme Aurore SCHMITT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
24/07/2014 remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte

Objet de la délibération

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE A.C.CA. DURNES

Vu l'expiration du bail de chasse au 30 juin 2014,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, avec l'accord du représentant de l'ACCA
de DURNES,

Décident d'accorder un bail de chasse pour les six années à venir avec effet au 1^{er} juillet 2014 et qui
prendra fin le 30 juin 2020.

La chasse est louée sur la base d'un loyer annuel de base de 320,00 € qui sera indexé chaque année sur
l'indice préfectoral des fermages et payable en novembre de chaque année à la Trésorerie d'Ornans.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Christine GUILLAME

